



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
وزارة المالية  
المديرية العامة للضرائب



## COMMUNIQUE

### Relatif à la prorogation du délai de souscription des déclarations annuelles de résultats et de revenus de l'exercice 2023.

---

La Direction Générale des Impôts porte à la connaissance de l'ensemble des contribuables, que le délai de souscription des déclarations annuelles de résultats (série G n° 4 et série G n° 11), et de la déclaration annuelle de revenus (série G n° 1), relatives à l'exercice 2023, et des documents y annexés, est prorogé jusqu'au 31 mai 2024.

Cette mesure concerne également la déclaration annuelle des prix de transfert, par télé-déclaration, prévue à l'article 151 ter du Code des Impôts Directs et Taxes Assimilées.

Aussi, étant donné que le 31 mai 2024 coïncidera avec un jour de congé légal, l'échéance est reportée au prochain jour ouvrable, c'est-à-dire le dimanche 02 juin 2024.